
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR20.02PR**

concernant

**une demande de crédit d'étude de CHF 100'000.- pour établir un plan
directeur des transports publics et l'adoption de la réponse à la motion
du 5 novembre 2009 de M. le Conseiller communal Vassilis Venizelos
« Pour une offre en transports publics attractive »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 5 février 2020.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Morgane BALET, Emilienne WAGNIÈRE, Jean-David CHAPUIS, Didier FORESTIER, Thierry PIDOUX, Ervin SHEU et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic, M. Pascal PITTET, Commandant de la Police Nord vaudois, Mme Vesna STANKOVIC, responsable filière Mobilité et M. Nicolas BARDY, ingénieur en transport. Elle était accompagnée de M. Daniel REYMOND, directeur de TRAVYS. Nous les remercions pour la qualité des informations transmises et des réponses fournies.

Historique et enjeux liés au plan directeur des transports publics

Depuis 2018, un contrat de prestation lie la Commune à la société TRAVYS. En se fondant sur les données fournies par TRAVYS, le préavis municipal souligne les forces (bonne desserte, priorité dans les carrefours) et les faiblesses du réseau (cadences, itinéraires en boucle, lisibilité et visibilité du réseau, arrêts rudimentaires, absence de voie de bus). Cet état des lieux dresse un nombre important de points d'améliorations dans un contexte où, en l'état, le réseau de transports publics souffre de l'absence de nœud ferroviaire à Yverdon-les-Bains ainsi que d'une concurrence de la mobilité douce. De plus, les récents remous provoqués par le nouveau parcours de la ligne 605 démontrent la nécessité du plan directeur tel qu'esquissé dans ce préavis.

La construction du plan directeur lui-même suivra les étapes suivantes : évaluation du réseau, étude du territoire, étude des usages via une démarche participative et finalement élaboration du plan lui-même pour une validation fin 2020. Ce plan directeur doit répondre à deux besoins : *planifier le réseau* des transports publics et ses infrastructures ainsi *qu'accentuer la complémentarité* entre les réseaux de mobilité pour sortir d'une perspective où mobilité douce et transports publics sont en concurrence. Le projet sera piloté par le Service de la sécurité publique / Filière Mobilité (ci-après SSP/Mobilité) en coordination avec les services concernés (Urbanisme / Jeunesse et cohésion sociale) et TRAVYS. La Commune souhaite, de plus, s'adjoindre les services d'un bureau spécialisé *via* un appel d'offres sur invitation pour mener à bien les tâches opérationnelles, une adjonction qui explique le présent préavis qui sert à financer le recours à ce bureau.

Planification du réseau et des infrastructures

Les enjeux centraux du projet au niveau du réseau se situent sur trois axes : l'itinéraire des lignes, la position des arrêts ainsi que la densité et l'amplitude de l'offre. La prise en compte de ces trois axes et leur priorisation aura évidemment un impact sur les coûts d'exploitation dont il faudra tenir compte. Au niveau infrastructurel, les enjeux se structurent autour de quatre axes : l'aménagement des arrêts, l'équipement des arrêts, la mise en place de sites propres (voies bus) et la gestion des carrefours. A noter que le plan directeur ne s'intéressera pas aux bus eux-mêmes, par exemple sous l'angle de leur impact écologique. Cette réflexion est menée parallèlement par TRAVYS. La commission relève l'importance de la question des points névralgiques et de la cadence, des questions dont l'intérêt pourra être confirmé pendant la démarche participative.

Complémentarité entre les réseaux de mobilité

Le plan directeur des transports publics s'inscrit en complémentarité avec le plan directeur de la mobilité douce et, même s'il est absent du préavis, avec celui du stationnement. Ils s'inscrivent tous dans le Plan des circulations en cours de finalisation. Alors qu'actuellement mobilité douce et transports publics se concurrencent parfois sur le territoire communal, l'objectif est de les rendre complémentaires, par exemple en connectant les chemins de mobilité douce et les arrêts de bus. D'après la commission, il existe là un point d'attention : la complémentarité est effectivement un objectif primordial. Or, l'existence de plusieurs plans directeurs rend plus difficile cette complémentarité. Il faudra également veiller à intégrer les autres acteurs des transports publics (CFF, Car postal, Compagnie de navigation par exemple). La délégation municipale a fourni des informations complémentaires sur ces aspects qui ont levé certaines craintes de la commission.

Vœu :

La commission souhaite souligner l'importance de la complémentarité à l'égard des autres formes de mobilité mais aussi entre les différents acteurs des transports publics. Elle invite la Municipalité à être particulièrement attentive à ce point lors de l'élaboration du plan directeur.

Conclusions :

Le plan directeur des transports publics permettra d'améliorer la cohérence de l'offre sur le territoire communal. Il permettra également de prioriser certains axes en tenant compte des avis exprimés par la population.

La commission vous recommande donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les articles 1, 2, 3 et 4, ainsi que l'ensemble du préavis.

Julien Wicki

Yverdon-les-Bains, le 24 février 2020

